

## COMPRENDRE LA FACTURE DE LA REGIE DES EAUX GESSIENNES



Régie des Eaux Gessiennes  
200 rue Edouard Branly - Technoparc  
BP 63  
01630 SAINT-GENIS-POUILLY

[regie@reoges.fr](mailto:regie@reoges.fr)  
[www.regieeauxgessiennes.fr](http://www.regieeauxgessiennes.fr)

Nous contacter (accueil et astreinte)  
04 85 29 20 00

Lundi, Mardi et Jeudi  
8H30-12H00 et 14H00-17H30  
Mercredi : 8H30-17H30 (sans interruption)  
Vendredi : 8H30-17H00 (sans interruption)

(Astreinte assurée 7j/7 et 24h/24 pour les urgences)

### Message

Vous avez la faculté de consulter les dernières analyses d'eau de votre commune réalisées par l'Agence Régionale de la Santé à partir du lien suivant : <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=84>

La plupart des démarches concernant la gestion de votre contrat eau peuvent être réalisées à partir de votre agence en ligne : <https://ael.regieeauxgessiennes.fr>. Pour vous connecter vous trouverez vos numéros de contrat et de compteur respectivement au recto et verso de la présente facture.

### FACTURE SUR RELEVÉ du 6 Juin 2023

Adresse desservie :  
M MME ...  
...  
01...

Votre n° de contrat : 10XXXXX  
Facture n° 48XXXX

Facture basée sur le relevé annuel de votre index

M MME...

...  
01...

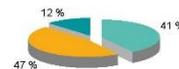
### Votre facture simplifiée

Montant à régler : **358,62 € TTC** avant le 6 juillet 2023

comportant :

Distribution de l'eau	147,15 €
Collecte et traitement des eaux usées	166,79 €
Organismes publics	44,68 €

(voir détail au verso)



Montant et répartition de la facture

### Votre consommation d'eau

Consommation facturée : **87 m<sup>3</sup>**  
Soit 87 000 litres d'eau

87 m<sup>3</sup>

Périodes prises en compte :

Abonnement :  
Janvier 2023 à Juin 2023

Consommation :  
Juin 2022 à Juin 2023

Prix TTC au litre hors abonnement :  
0,00366 € soit 3,6600 au m<sup>3</sup>



Consommation facturée en m3

### Moyens de paiement

- > Par carte bancaire à l'agence Régie des Eaux Gessiennes
  - > En renvoyant à l'aide de son enveloppe retour, le TIP ci-dessous daté et signé
  - > Par chèque à l'ordre de Régie des Eaux Gessiennes accompagné du TIP ci-dessous
  - > Par internet : [www.regieeauxgessiennes.fr](http://www.regieeauxgessiennes.fr)
- ne joindre aucune correspondance à votre envoi ainsi que ne jamais modifier le TIP, ne pas utiliser d'agrafe, de trombone et d'adhésif

### Votre paiement (Utilisez l'enveloppe jointe)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour le prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat ponctuel SEPA (ponctuel). Votre signature vaut autorisation pour débiter. A réception, votre compte sera débité au montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

M MME...

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPAXXX

ICS :

Référence : Montant : 358,62 €

Créancier : REGIE DES EAUX GESSIENNES

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76  
Titulaire compte :

XXXX

XXX

XXX

35862

RECTO

